



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 6 juillet 2023

| | |
|--|----|
| NOMBRE DE MEMBRES | |
| CONSEILLERS EN EXERCICE | 19 |
| PRESENTS | 14 |
| VOTANTS | 18 |
| DATE DE CONVOCATION | |
| 29 juin 2023 | |
| DATE D’AFFICHAGE | |
| 10 JUIL. 2023 | |
| Codification : 9.1 | |
| Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le 10 JUIL. 2023 et publication du 10 JUIL. 2023 Le Maire, Jean-Yves BOIRE | |



L'an deux mille vingt-trois, le **six juillet**, le Conseil Municipal, dûment convoqué le **vingt-neuf juin deux mille vingt-trois** s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Chantal SAVARINO, André ALEX, Didier DUPIN, Marcel DUMAS, Patricia PERRET, Roseline TRAMBOUZE et Isabelle ROUVIDAN.

Absents avec pouvoir :

Sylvie RENARD donne pouvoir à Marcel DUMAS
Katy VAZQUEZ DUDEK donne pouvoir à Didier DUPIN
Sylvain GIRARDIN donne pouvoir à Patrick DUCROS
Patrick PORNET donne pouvoir à Christine VALADE

Absents sans pouvoir : Lucie ROCH (arrive à 20h18)

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Chantal SAVARINO

OBJET : 2023-027 : Cybersécurité – Mise à disposition par le Département de la Loire de la solution « Detoxio » proposée par l'entreprise « Serenity » au profit de la commune de Perreux – Convention

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Aujourd'hui, la cybersécurité est devenue une menace majeure sur les systèmes informatiques privés et publics. Les collectivités territoriales ne sont pas épargnées par les attaques des pirates informatiques et représentent 20 % des cibles. Un antivirus et un firewall ne suffisent plus, d'autant que les usages numériques ne cessent de se développer.

Fort de ce constat et des enjeux de sécurité informatique sur le territoire ligérien, le Département de la Loire a lancé une expérimentation sur cette thématique, qui s'est déroulée durant une année, auprès d'une trentaine de communes.

Le Département de la Loire, lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt « Dispositif d'acquisition de produits et licences mutualisés au profit des

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20230706-2023-027-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2023

Publication : 10/07/2023

collectivités locales », lancé par l'Etat et piloté par l'Agence Nationale de la Sécurité et des Systèmes d'Informations souhaite proposer auprès des communes ligériennes volontaires une action sur la cybersécurité en lien avec la solution Detoxio de l'entreprise Serenicity.

L'objectif de cette action est de quantifier et de qualifier les éventuelles cyberattaques des collectivités locales du territoire. Dans ce cadre, l'entreprise Serenicity équipera les communes identifiées, du boîtier Detoxio lié et connecté au système d'informations qui sera en capacité de mesurer les attaques en temps réel. Toutes les données récoltées permettront d'établir une cartographie des risques en matière de cybersécurité au niveau départemental.

La mise à disposition du boîtier et de la cartographie s'effectue à titre gratuit durant la durée de ladite convention (3 ans soit jusqu'au 30 juin 2026).

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention avec le Département de la Loire et l'entreprise « Serenicity ».

Où cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'approuver la convention de mise à disposition de la solution Detoxio, par le Département, de, l'entreprise Serenicity.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre Monsieur le Maire et Le Secrétaire de séance,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 10 juillet 2023



Le Maire,

Jean-Yves BOIRE

Le secrétaire de séance

Chantal SAVARINO